

ÉTIQUETTE POUR UTILISATION D'URGENCE

GROUPE

9

12

FONGICIDES

Fongicide PALLADIUM®**POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT**

Pour la vente et l'utilisation en Colombie-Britannique, Ontario, Québec, et en Alberta sur les fraises de serre pour la répression de l'oïdium (*Podosphaera aphanis*) du 7 janvier 2026 jusqu'au 6 janvier 2027.

FONGICIDE**GRANULÉS MOUILLABLES****USAGE COMMERCIAL****PRINCIPES ACTIFS:**

Cyprodinile 37,5 %

Fludioxonil 25,0 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX**N° D'HOMOLOGATION : 30763****LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES****CONTENU NET : 794 g à 1 kg****Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES MISES EN GARDE FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DE LA MALADIE ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.

Application foliaire seulement. NE PAS appliquer ce produit avec quelque système d'irrigation que ce soit.

Une couverture complète assurera une suppression efficace des maladies. Les applications effectuées avec un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme sont en général les plus efficaces contre les maladies.

Équiper les pulvérisateurs de buses qui permettent une application précise et uniforme. Étalonner le pulvérisateur avant de l'utiliser.

Syngenta Canada inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

2.0 MODE D'EMPLOI POUR UTILISATION D'URGENCE

CULTURES	FRAISES DE SERRE
MALADIE	Répression de l'oïdium (<i>Podosphaera aphanis</i>)
DOSE	775 g produit/ha
MÉTHODE D'APPLICATION	Application Foliaire
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS (jours)	7 à 10
DAAR (jours)	1
DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT	Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie ou au début de celle-ci et répéter les traitements à un intervalle de 7 à 10 jours si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie. NE PAS effectuer plus de deux traitements séquentiels avec le fongicide PALLADIUM par cycle de culture avant d'alterner avec un autre fongicide homologué ayant un mode d'action différent. Un troisième traitement peut être effectué si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie. Respecter l'intervalle entre les traitements indiqués sur l'étiquette du produit utilisé en rotation avant d'effectuer le troisième traitement avec PALLADIUM. Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète (200 à 3000 L/ha). NE PAS effectuer plus de 3 traitements par cycle de culture. NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

3.0 MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

3.1 Renseignements généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

3.2 Directives de mélange

Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Laver à fond l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Une agitation vigoureuse est requise pour assurer une dispersion appropriée du produit. Maintenir une agitation maximale pendant toute la durée de l'application. Ne pas laisser le mélange reposer dans le réservoir du pulvérisateur jusqu'au lendemain. Rincer à fond l'équipement de pulvérisation après chaque emploi et appliquer les rinçures sur une surface déjà traitée.

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur.

2. Mettre l'agitateur en marche, puis ajouter le fongicide PALLADIUM dans le réservoir.
3. Poursuivre l'agitation et ajouter le reste de l'eau.
4. Commencer l'application de la solution lorsque le fongicide PALLADIUM est complètement dispersé dans l'eau.
5. Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange ait été appliqué.

4.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

5.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

6.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Administrer un traitement symptomatique. Si une grande quantité de produit a été ingérée et si le vomissement n'est pas approprié, procéder à un lavage d'estomac. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

7.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux ou tout contact prolongé avec la peau ou les vêtements. Éviter d'inhalier les poussières.

NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de brumisation (à la main ou automatisé) ou à l'aide de brumisateurs portatifs/un pulvérisateur à jet porté.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange ou l'application. Changer de vêtements et les laver immédiatement après l'utilisation. Se laver les mains et la figure avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément des vêtements de la maisonnée. Laver les vêtements avec de l'eau chaude et un détergent avant de les réutiliser.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

8.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, une combinaison, et des gants résistants aux produits chimiques, avec une doublure protectrice ou en caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, caoutchouc néoprène ou en Viton, pendant le mélange et le chargement. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes pendant l'application du produit, le nettoyage et la réparation de l'équipement. En outre, porter un chapeau résistant aux produits chimiques (c.-à-d. un chapeau de pluie Sou'Wester résistant aux produits chimiques ou tout autre chapeau de pluie résistant aux produits chimiques) pendant l'application avec un pulvérisateur pneumatique en cabine ouverte. Porter des lunettes de protection pendant l'application.

9.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques.

NE PAS laisser les rejets, l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

10.0 ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

11.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

12.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance au fongicide PALLADIUM, fongicides des groupes 9 et 12. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide PALLADIUM et à d'autres fongicides des groupes 9 et 12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide PALLADIUM ou d'autres fongicides des groupes 9 et 12 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Ne pas effectuer plus que le nombre total de traitements indiqué sur l'étiquette et plus de 2 traitements consécutifs avec le fongicide PALLADIUM ou d'autres fongicides des mêmes groupes au cours d'une même saison.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides d'un groupe différent et qui sont efficaces contre le pathogène cible si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et d'assolement, tenant compte de la résistance des végétaux hôtes, de l'impact des conditions environnementales sur le développement des maladies, des seuils économiques de traitement et faisant place à des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Aviser Syngenta en cas de doute sur la sensibilité de l'agent pathogène au fongicide PALLADIUM.

Lorsque l'infestation continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquez avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visitez le site www.syngenta.ca.

PALLADIUM® est une marque d'une compagnie du groupe Syngenta.